

J'ai assisté moi-même à l'arrivée de certains réfugiés tchécoslovaques et j'ai pu constater leur bonheur d'arriver dans notre pays.

Le Canada peut se glorifier de ce qu'il a fait, car aucun autre pays au monde n'a fait autant que lui pour les Biafrais ou pour les réfugiés tchécoslovaques.

Lors du soulèvement de Prague, le 23 août dernier, le gouvernement canadien donnait, dès le 4 septembre, ordre à ses maisons en Europe de s'occuper avec diligence de toutes les demandes émanant de réfugiés tchécoslovaques et nous avons adouci, du même coup, les conditions ordinaires pour leur permettre d'entrer au Canada.

Il faut se rappeler aussi que lorsque la Commission consultative s'est rendue à Vienne, pour quelques jours, afin de constater si le personnel agissait convenablement et avec promptitude, elle n'avait que des félicitations à offrir à tous les représentants canadiens affectés à nos maisons canadiennes et qui accélèrent les réponses aux demandes qui leur parviennent de Tchécoslovaques qui veulent entrer au pays.

Pour ajouter à ce que l'honorable député a mentionné tout à l'heure relativement à l'at-

titude du gouvernement à l'égard des réfugiés, je dois mentionner que du 1^{er} novembre au 23 novembre, dix groupes de réfugiés arriveront au pays. Ceci prouve, monsieur l'Orateur, que le gouvernement canadien a fait ce qu'aucun autre gouvernement du monde n'a fait.

Quant aux Biafrais, nous tentons de faire l'impossible pour eux, mais nous devons admettre que les conditions actuelles au Nigéria ne nous permettent pas d'agir avec autant de diligence et de facilité. Le gouvernement canadien a toutefois affirmé publiquement que tout citoyen biafrais, qui est actuellement au pays comme visiteur et qui fera une demande de résidence, se la verra accorder.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. En conformité de l'article 39A du Règlement provisoire, la motion portant ajournement de la Chambre est maintenant censée avoir été adoptée. La séance est par conséquent ajournée jusqu'à onze heures demain matin.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10.13 du soir.)